

Le Mot du Directeur Général de l'ACM

Dans ce quatrième numéro du baromètre de la microfinance nous continuons de nous intéresser exclusivement aux données des IMF SA. La mise en place d'un processus de déclarations périodiques des données des AMC à la Centrale des risques de la Microfinance (CRM) en coopération avec la BTS, a été entamée mais non encore parachevée. L'objectif est de partager en permanence avec tout le secteur financier (IMF, Banques, sociétés de leasing...) via la CRM des données régulièrement mises à jour sur les clients des AMC d'une part, et d'assurer un système de consolidation périodique des données des IMF associatives d'autre part.

Comme annoncé dans le précédent numéro du baromètre de la microfinance, l'ACM a publié en date du 26 juin 2018 sa note N° 22 relative aux conditions d'application des dispositions de l'article premier de l'arrêté du ministre des finances du 18 janvier 2012, relatif à la fixation du montant maximum du microcrédit et des conditions de son octroi par les IMF, tel que modifié par l'arrêté du ministre des finances du 13 avril 2018. Cette note vise tout particulièrement à préciser :

- Les conditions préalables devant être satisfaites par une IMF pour obtenir un accord de l'ACM pour octroyer des microfinancements d'un montant supérieur à 20 000 TND sans dépasser 40 000 TND et d'une durée maximale de 7 ans,
- Les conditions à satisfaire par une IMF après son obtention d'un accord de l'ACM pour octroyer des microfinancements d'un montant supérieur à 20 000 TND sans dépasser 40 000 TND et d'une durée maximale de 7 ans,
- Les conditions de retrait de l'accord,
- Les pièces devant être fournies dans le dossier de demande d'accord,
- Le contenu du plan d'affaires demandé,
- Les principes présidant à l'instruction d'un dossier de demande d'accord.

Secteur de la microfinance en Tunisie

8 IMF agréées

conformément aux dispositions du décret-loi n° 2011-117 du 5-11-2011, tel que modifié par la loi n° 2014-46 du 24 juillet 2014

6 IMF-SA sous forme de Société Anonyme

ENDA Tamweel | Taysir Microfinance / Microcred Tunisie | ADVANS Tunisie | CFE Tunisie | ZITOUNA Tamkeen ➔ 140 agences

2 IMF-AMC sous forme associative

ASAD Tamweel | AKDI ➔ 6 agences

287 Associations de microcrédits (AMC)

Loi N° 99-67 du 15 juillet 1999 relative aux microcrédits accordés par les associations

Selon la dernière base des données des AMC communiquée par la BTS à l'ACM en date du 05 septembre 2018, hormis ASAD Tamweel et l'AKDI, 193 autres AMC sont actives dont seulement 130 ont accordé des microcrédits depuis le 02 janvier 2018 au 02 juillet 2018. Ces AMC sont tenues de se conformer aux dispositions du décret-loi n° 2011-117 du 5 novembre 2011, tel que modifié par la loi n° 2014-46 du 24 juillet 2014.

Données clés du secteur :

Au 30-06-2018 : 373 644 clients actifs auprès des IMF SA pour un portefeuille de 700 millions de TND

Entre juin 2017 et juin 2018, le nombre de clients actifs des IMF SA et leurs encours ont augmenté respectivement de 14,1% et 39,1%. Le montant de l'encours moyen par client actif des IMF SA a enregistré une augmentation de 22% durant la même période en passant de 1 537 TND à 1 874 TND.

Durant le premier semestre de l'année 2018, le nombre des microcrédits accordés par les IMF SA s'est élevé à 181 mille pour un montant total de 493 millions de TND contre 160 mille microcrédits et pour un montant total de 377 millions de TND durant le premier semestre de 2017.

Le nombre des crédits actifs des IMF SA est passé de 307 mille crédits au 30 juin 2016 à 403 mille au 30-06-2018 enregistrant un taux d'accroissement annuel moyen d'environ 14,6% durant cette période.

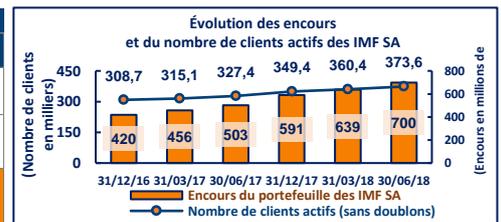
La part des femmes dans le montant global des microcrédits décaissés a continué à baisser pour devenir pour la première fois à fin janvier 2018, inférieure à 50% en s'établissant à cette date à 48% contre 52% pour les hommes. En dépit d'une légère amélioration enregistrée à la faveur des femmes au 30 juin 2018, la part de ces dernières dans le montant total des microcrédits accordés est demeurée inférieure à celle des hommes et n'a pu dépasser 49%.

La part des hommes dans la valeur totale des microcrédits est passée de 47% durant le premier semestre de 2017 à 51% durant la même période de l'année 2018. En effet jusqu'à la fin du mois de juin 2018, environ 249,7 millions de TND correspondant à 76,8 mille crédits ont été alloués à des hommes opérant dans tous secteurs confondus. Par contre, les femmes ont bénéficié de 243 millions de TND soit 104,5 mille crédits représentant 57,6% du nombre total des microcrédits accordés. Le microcrédit moyen des femmes bénéficiaires s'est établi par conséquent à 2326 TND au 30-06-2018, et il est resté nettement inférieur à celui des hommes qui s'est élevé à 3253 TND.

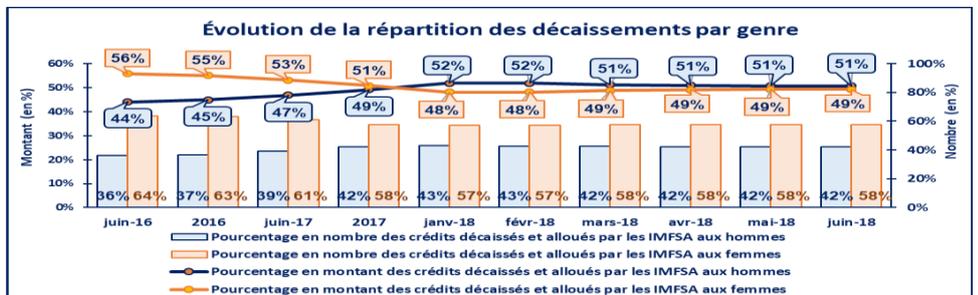
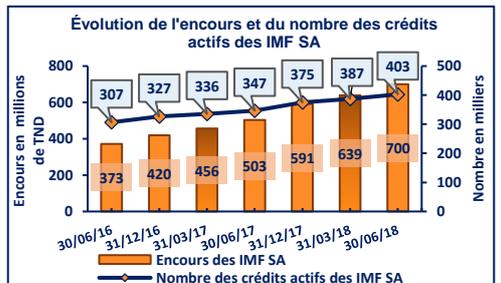
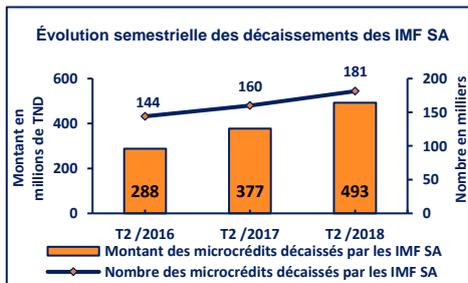
Le montant du microcrédit moyen des IMF SA a enregistré un taux d'accroissement moyen de 16,6% en s'établissant à 2719 TND au 30 juin de l'année 2018 contre 2001 TND deux années auparavant et 2357 TND au 30 juin de l'année écoulée. Au terme du premier semestre de l'année en cours, les montants moyens des microcrédits alloués aux activités génératrices de revenus et à l'amélioration des conditions de vie se sont établis respectivement à 2927 DT et 1610 TND.

Clients actifs des IMF SA

Secteur de la microfinance	31/12/16	30/06/17	31/12/17	30/06/18	Taux de croissance	
	Valeur	Valeur	Valeur	Valeur	2017-2016	T2-2018
Clients actifs des IMF-SA	308 709	327 389	349 409	373 644	13,18%	14,13%
Encours des IMF-SA (Milliers de TND)	419 676	503 141	591 413	700 030	40,92%	39,13%
Encours moyen / client (TND)	1 359	1 537	1 693	1 874	24,51%	21,91%



Évolution des décaissements et de l'encours des IMF SA



Évolution du microcrédit moyen des IMF SA

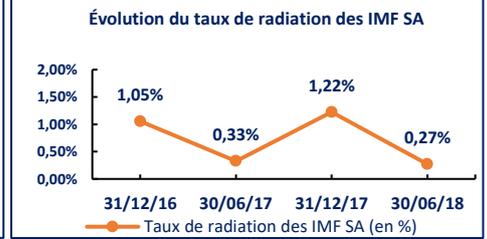
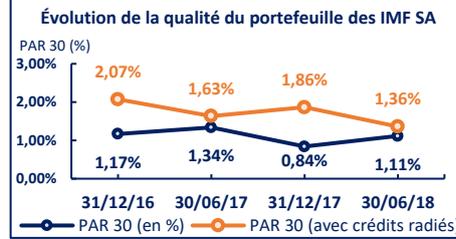
Période	Microcrédit moyen	Microcrédit moyen AGR	Microcrédit moyen ACV	Microcrédit moyen des hommes	Microcrédit moyen des femmes
T2-2018	2 719	2 927	1 610	3 253	2 326
2017	2 310	2 660	1 075	2 689	2 033
T2-2017	2 357	2 487	1 484	2 827	2 056
2016	1 943	2 149	691	2 380	1 691
T2-2016	2 001	2 029	1 174	2 430	1 756

AGR : Activités génératrices de revenus ACV : Activités pour l'amélioration des conditions de vie (Unité: TND)

Évolution de la qualité du portefeuille à risque et du taux de radiation des IMF SA

Le PAR 30 des IMF SA s'est établi à 1,11% au 30-06-2018 contre 1,34 % une année auparavant. Le PAR 30 avec intégration des crédits radiés s'est établi à 1,36% au 30-06-2018 contre 1,63 % et 1,86 % respectivement aux termes des mois de juin et de décembre 2017.

Le taux des créances radiées des IMF SA s'est établi au 30-06-2018 à 0,27 % de leur portefeuille brut moyen contre 0,33% douze mois auparavant.



La Centrale des Risques Microfinance (CRM)

La mise en œuvre du troisième lot de la CRM avance bon train. En effet, le renseignement des trois nouveaux champs créés dans le flux "contrat de microfinancement" : adresse activité, code agence et niveau d'étude, a été rendu systématique par toutes les IMF. Le renseignement des deux autres nouveaux champs temporairement facultatifs : nombre d'emplois existants et nombre d'emplois à créer, a été entamé par la majorité des IMF. Le renseignement de ces deux derniers champs sera rendu obligatoire très prochainement et les IMF ont toutes été invitées à sensibiliser davantage leurs agents quant à la nécessité de prendre soin de collecter les informations relatives aux emplois existants et à créer et de s'assurer de leur fiabilité. La déclaration du flux de Reporting via le système d'échange des données (SED) de la BCT a été aussi entamée par certaines IMF et il est attendu que toutes les IMF procéderont désormais à la déclaration régulière de leur Reporting via le SED.

Depuis son entrée en production et jusqu'au 30 juin 2018, les IMF SA ont déclaré à la CRM 1 129 635 contrats. Durant cette même période plus de deux millions de consultations de la situation d'engagements des bénéficiaires ont été effectuées par les utilisateurs de la CRM dont le nombre s'est élevé à 848 agents au 30 juin 2018 contre 587 une année auparavant.

Le nombre de contrats déclarés à la CRM s'est élevé au cours du premier semestre de l'année en cours à 204 284 contrats contre 165 284 contrats au 30 juin 2017 soit un taux d'accroissement de 23,46 %.

Le nombre de consultations a atteint 524 446 au cours du premier semestre 2018 soit 2,57 consultations par contrat déclaré contre 410 431 et 2,48 consultations au terme du même semestre de l'année 2017.

Indicateurs clés des IMF SA au 30/06/2018

Indicateurs CRM	Consultations	Contrats déclarés
Cumul au 30/06/2018	2 083 892	1 129 635
Premier semestre 2017	410 431	165 468
Premier semestre 2018	524 446	204 284

ANALYSE DE L'ENDETTEMENT CROISÉ DES CLIENTS DES IMF SA

Une évolution globalement maîtrisée, mais une vigilance est nécessaire.

Au 30/06/2018, 74 187 clients (sans doublons) ont plus d'un crédit auprès de plus d'une institution (IMF SA - Banques et Sociétés de leasing...), soit 19,85% des clients des IMF SA.

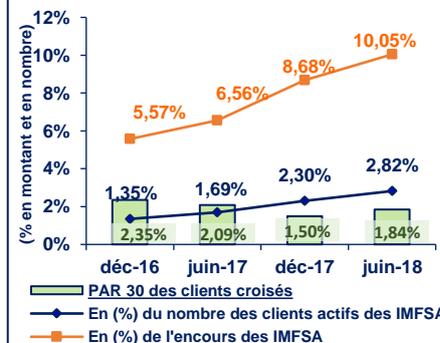
FOCUS SUR LES CLIENTS CROISÉS IMFSA – IMFSA

Le nombre des clients croisés IMF SA- IMF SA a presque doublé en une seule année, il est passé de 5531 clients au 30 juin 2017 à 10551 clients au terme du même mois de l'année 2018.

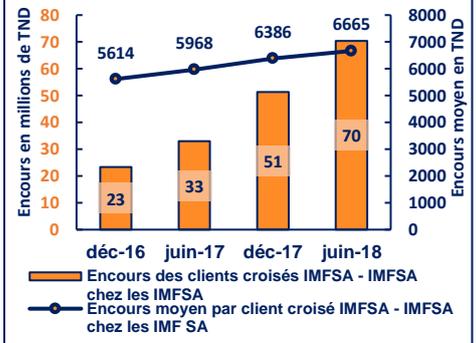
Au 30-06-2018, le nombre des clients croisés IMF SA - IMF SA représente 2,82% de l'ensemble des clients actifs. Ces clients croisés détiennent 10,05% de l'encours des IMF SA. Le PAR30 des clients croisés IMF SA – IMF SA s'est établi au terme du premier semestre 2018 à 1,84% contre 2,09% une année auparavant.

L'encours moyen par client croisé IMF SA – IMF SA chez les IMF SA, s'est élevé à 6665 TND au 30-06-2018 contre 5968 TND au 30-06-2017 enregistrant ainsi une augmentation de 11,67%.

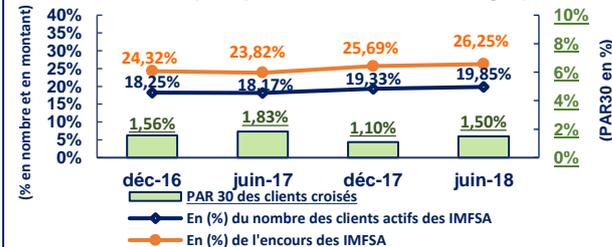
Évolution de l'endettement des clients croisés IMF SA/ IMF SA



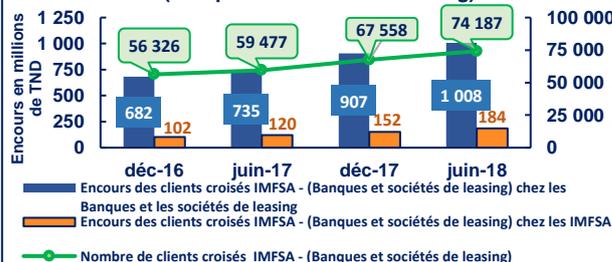
Évolution de l'encours moyen par client croisé IMFSA - IMFSA chez les IMF SA



Évolution de l'endettement des clients croisés IMF SA - (Banques et Sociétés de leasing...)



Evolution de l'encours des clients croisés IMF SA - (Banques et sociétés de leasing)



FOCUS SUR LES CLIENTS CROISÉS IMF SA - (Banques et sociétés de leasing...)

19,85% des clients actifs des IMF-SA sont croisés avec les banques et les sociétés de leasing... Ces clients détiennent 26,25 % de l'encours des IMF SA. Ce pourcentage a enregistré une augmentation de 10,2% sur les douze derniers mois et n'apparaît pas actuellement porteur de risques. En effet, chez les IMF SA, la qualité du portefeuille de ces clients croisés s'est améliorée en enregistrant un PAR 30 de 1,50% au 30-06-2018 contre 1,83% une année auparavant.

D'autre part, au terme du premier semestre de 2018, l'encours de ces clients auprès des banques et des sociétés de leasing est égal à environ 5,5 fois la valeur de leurs encours auprès des IMF SA contre 6,1 fois une année auparavant.

L'encours des clients croisés IMF SA – (Banques et les sociétés de leasing...) s'est élevé au 30/06/2018 à 1007,7 millions de TND et à 183,8 millions de TND respectivement auprès des banques, sociétés de leasing et des IMF SA.

Évolution de l'encours moyen par client croisé IMF SA - (Banques et sociétés de leasing...)

1 - Auprès des IMF SA, des banques et des sociétés de leasing...

JUIN-18	16 061
MARS-18	15 103
DÉC-17	15 676
JUIN-17	14 373
MARS-17	13 788
DÉC-16	13 921

2 - Auprès des banques et des sociétés de leasing...

JUIN-18	13 584
MARS-18	12 761
DÉC-17	13 428
JUIN-17	12 357
MARS-17	11 879
DÉC-16	12 109

3 - Auprès des IMF SA

JUIN-18	2 477
MARS-18	2 342
DÉC-17	2 249
JUIN-17	2 015
MARS-17	1 909
DÉC-16	1 812

(Unité: TND)